

Bien vivre le carême pour se préparer à la vie nouvelle du Ressuscité



*Notre Dame
de la Fraternité*

GROUPEMENT DES PAROISSES CATHOLIQUES
D'ENGHEN-LES-BAINS, SAINT-GRATIEN ET ORGEMONT

Depuis ses origines, l'Église invite les fidèles croyants à se préparer à la fête de Pâques, la plus grande fête chrétienne, celle qui donne un sens à toute notre foi, **pendant 40 jours**. Cette période si importante de l'année est plus spécifiquement **consacrée à la prière, au partage et à la pénitence** (aux privations en général et au jeûne en particulier).



(photo du désert de Judée)

À l'image de Jésus lui-même qui commença sa vie publique par une période de 40 jours dans le désert, **nous sommes en quelque sorte appelés à aller nous aussi au désert**.

Mais pour quoi faire ?

Le chiffre 40 nous en dit déjà quelque chose. Il revient régulièrement dans la Bible et provient de la symbolique des 40 semaines qui correspondent approximativement au temps d'une grossesse (9 mois). **Ces 40 jours sont donc un temps de préparation pour qu'une vie nouvelle advienne**. C'est la vie nouvelle du Ressuscité que nous fêtons à Pâques, bien sûr. Mais cela ne peut être notre fête que si nous aussi, nous naissions en quelque sorte à une vie nouvelle, comme les catéchumènes qui recevront les sacrements de l'initiation lors de la veillée pascale. Il y a donc un réel enjeu de préparation, de transformation, de croissance, de maturité pour chacun de nous. En fait, cet enjeu est vrai tout au long de notre vie, mais l'Église, qui connaît nos faiblesses, nous donne un temps pour nous y consacrer plus spécifiquement.

Le Carême est **un temps pour revenir à l'essentiel**. Et nous n'y parviendrons qu'en nous détachant du superflu, ce qui suppose un effort, car Dieu sait qu'il y a du superflu dans notre vie...

Renoncer à certaines jouissances de l'existence (nourriture, plaisirs, loisirs, etc.) **libère**, du temps, de l'argent... Cela libère aussi l'esprit et **nous rend plus disponible pour l'autre**. Cela nous permet ainsi en premier lieu de mieux nous tourner vers le Tout-Autre, c'est-à-dire vers Dieu. C'est bien lui qui est le terme et le sens de notre vie. Cela nous aide aussi à nous tourner vers tous ceux qui nous entourent, à nous décentrer et à leur partager nos richesses en général (et nous avons tous au moins du temps à donner).

En définitive, le Carême est **un temps pour faire un pas de plus vers Dieu**, vers l'éternité. Cela suppose par conséquent de **se libérer de servitudes** (ces mauvaises habitudes qui font partie de notre quotidien), auxquelles il ne s'agit évidemment pas de revenir ensuite !

Concrètement ?

Plus que de grands voeux pieux théoriques, nous avons besoin de concret, de choix clairs, de renoncements explicites, à notre mesure aujourd’hui : ni trop petits, ni trop gros. Que vais-je donc décider de « faire » cette année et de tenir pendant 40 jours ?

Avant de faire des choses extraordinaires, il faut commencer par décider de bien faire ce que nous avons à faire ordinairement :

- ***Dans notre relation à Dieu*** : prier chaque jour, aller à la messe chaque dimanche, se confesser avant Pâques comme l’Église nous le demande explicitement. Et si cela est déjà une évidence pour nous, veiller particulièrement à la qualité de ce que nous donnons au Seigneur. Il peut être bon de décider d’ajouter au moins un temps de prière dans la semaine (comme le chapelet, l’adoration ou encore une participation à la messe ou à un chemin de croix). Une semaine de retraite paroissiale vous sera également proposée du 16 au 20 mars ainsi qu’un partage sur l’évangile du dimanche suivant chaque mercredi soir à Enghien.
- ***Dans le domaine des privations*** : avant de prévoir de faire des choix extraordinaires, il sera bon de veiller en premier lieu à **bien faire son devoir d’état** (ce à quoi nous devons être, comme notre travail...) et de prévoir d’arrêter ce que nous faisons et qui n’est pas sain (comme l’excès de téléphone, d’internet, de télévision, d’informations, de films/séries, de jeux, de boisson par exemple). Nous sommes aussi invités par l’Église à faire un effort réel de privation sur la nourriture, en particulier le vendredi. Si les vendredis sont des jours de pénitence toute l’année pour les fidèles catholiques, ceux du Carême le sont plus encore et l’Église nous demande en particulier de **nous abstenir de manger de la viande** ces jours-là. **Chaque mercredi soir à Enghien et chaque vendredi soir à Saint Gratien**, nous pourrons également venir participer à un bol de riz après la messe. Cela peut aussi avoir du sens de décider que les vendredis de Carême seront des jours sans téléphone, sans sortie, etc. Il est bien évident que cela vaut par excellence pour le **mercredi des cendres** (18 février) et le **vendredi saint** (3 avril), qui sont des **jours de jeûne** (de pénitence très particulière) pour toute l’Église. Il sera très bon également, bien entendu, de prévoir de participer aux offices de la semaine sainte (en particulier ceux du *triduum pascal*, du jeudi saint au jour de Pâques). Cinq jours de jeûne (au pain) vous seront également proposés du 16 au 20 mars (en lien avec la retraite paroissiale).
- ***Dans notre relation aux autres*** : une attention renouvelée aux membres de **sa famille**, à ses voisins et aux autres membres de la paroisse - surtout ceux que nous apprécions le moins -, redécouvrir le sens du service, du pardon... Nous pouvons prévoir de consacrer du temps à des personnes qui en ont besoin ou à qui cela ferait plaisir (membres de sa famille, personnes âgées, isolées, malades...).

Enfin, **la paroisse vous propose de participer à une œuvre de carême** : au profit d’une école à Madagascar (de la congrégation de sœurs de la divine Providence) afin que notre ouverture de cœur s’élargisse au-delà du seul cercle de notre quotidien. Il est bon que nous nous sensibilisions aux besoins et aux souffrances des hommes et que nous nous efforçions de les aider.

À tous, je souhaite un très bon Carême. Qu’il nous aide à nous approcher du Seigneur et nous fasse progresser dans notre condition d’enfant de Dieu.

Page personnelle

Cette année, pour bien vivre le carême, je décide...

Dans le domaine de la prière :

Dans le domaine de la charité concrète :

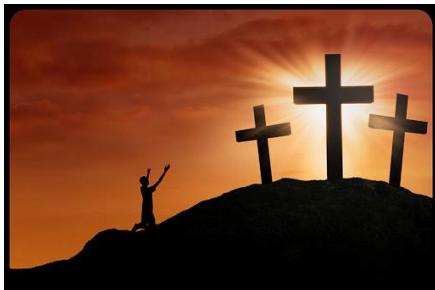
Dans le domaine de la pénitence :

Propositions paroissiales pour le temps du Carême :

● **Mercredi des cendres (18 février) – jour de jeûne et d'abstinence :**

Messes à :

8h30 à Saint Gratien
12h à Saint Joseph d'Enghien
19h à Saint Ferdinand
20h à Saint Gratien
20h30 à Saint Joseph d'Enghien



● **Chemin de croix :**

Tous les vendredis à 12h à Enghien
Tous les vendredis à 18h à Saint Gratien

● **Conférence de Carême de Mgr Benoît Bertrand :**

Vendredi 20 février à 20h (précédé pour ceux qui le souhaitent d'un bol de riz à 19h30) à Montmorency (Collégiale Saint-Martin : 2 Rue Saint-Martin)

● **Bol de riz partagé les mercredis à 19h20 (après la messe) à la Maison Malleville (Enghien)** du 25 février au 25 mars, sauf le 18 mars.

● **Partage sur l'évangile du dimanche suivant les mercredis de 20h à 21h à la Maison Malleville (Enghien)** du 25 février au 25 mars, sauf le 18 mars.

● **Bol de riz partagé les vendredis à 19h45 à Saint Gratien** du 27 février au 27 mars.

● **Retraite de prière et de jeûne du lundi 16 au samedi 20 mars sur l'ensemble des églises**
Un temps de retraite dans nos vies (à 14h à saint Paul et le soir à saint Joseph Enghien)

● **Veillée Louange et réconciliation - samedi 21 mars à 20h30 à Saint Joseph d'Enghien**
(Animée par les jeunes du groupement paroissial)

● **Exposition dans l'église Saint Joseph pendant le temps du carême : *Les premiers siècles du christianisme, de la Pentecôte à Nicée.***

● **Projet de partage de Carême : soutenir une école pauvre de Madagascar** de la congrégation de sœurs de la divine providence (*chèques à faire l'ordre de la paroisse saint Joseph d'Enghien, en précisant à l'arrière « projet Madagascar »*)

Semaine sainte (du 29 mars au 5 avril) :

Messes des rameaux avec bénédiction des rameaux avant la messe

Samedi 28 mars à 18h à st Gratien (*messe anticipée*)

Dimanche 29 mars à 10h30 et à 18h à Saint Joseph d'Enghien

à 10h à Saint Gratien

à 11h15 à Saint Ferdinand

Lundi Saint : 30 mars

Messe à 19h à Enghien (*horaire habituel*)

Mardi Saint : 31 mars

Messe chrismale avec l'évêque à 19h à Eaubonne (*Attention : pas de messe à Saint Gratien à 12h, ni à Saint Paul à 19h*).

Mercredi Saint : 1^{er} avril

Messes aux horaires habituels (*8h30 à st Gratien et 18h15 à Enghien précédée des confessions à 16h et de l'adoration à 17h*)

Jeudi Saint : 2 avril

- *Office des ténèbres* à 8h30 à Saint Joseph d'Enghien
- *Office de la Sainte Cène* à 20h à Saint Ferdinand, à 20h30 à Saint Joseph d'Enghien et à Saint Gratien.

Vendredi Saint : 3 avril

- *Office des ténèbres* à 8h30 à Saint Joseph d'Enghien
- *Chemins de croix* :
 - 12h à Saint Joseph (suivi de confessions)
 - 15 à Saint Gratien et à Saint Ferdinand (suivi de confessions)
 - 18h à Enghien (chemin de croix dans la ville : départ à 18h devant la jetée du lac)
- *Offices de la Passion* :
 - 20h à Saint Joseph d'Enghien
 - 20h30 à Saint Gratien

Samedi Saint : 4 avril

- *Office des ténèbres* à 8h30 à Saint Joseph d'Enghien
- *Veillée pascale* à 21h à Saint Joseph et à Saint Gratien (et baptêmes, confirmation et première communion des catéchumènes)

Dimanche de Pâques : 5 avril

Messes de Pâques :

10h à Saint Gratien

10h30 à Saint Joseph d'Enghien

11h15 à Saint Ferdinand

18h à Saint Joseph d'Enghien



Lundi de Pâques : 6 avril

Messe unique à 10h30 à St Joseph d'Enghien et baptêmes des lycéens.

Ce que demande explicitement l'Eglise :

Catéchisme de l'Eglise Catholique 540 : L'Eglise s'unite chaque année par les quarante jours du *Grand Carême* au Mystère de Jésus au désert. Un temps de pénitence de 40 jours (hors dimanches)

Qu'est-ce que la pénitence ?

CEC 1434 : La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. L'Ecriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : *le jeûne, la prière, l'aumône* (cf. *Tb 12,8 Mt 6,1-18*), qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. A côté de la purification radicale opérée par le Baptême ou par le martyre, ils citent, comme moyen d'obtenir le pardon des péchés, les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, le souci du salut du prochain (cf. *Jc 5,20*) l'intercession des saints et la pratique de la charité "qui couvre une multitude de péchés" (*1P 4,8*).

1435 : La conversion se réalise dans la vie quotidienne par des gestes de réconciliation, par le souci des pauvres, l'exercice et la défense de la justice et du droit (cf. *Am 5,24 Is 1,17*), par l'aveu des fautes aux frères, la correction fraternelle, la révision de vie, l'examen de conscience, la direction spirituelle, l'acceptation des souffrances, l'endurance de la persécution à cause de la justice. Prendre sa croix, chaque jour, et suivre Jésus est le chemin le plus sûr de la pénitence (cf. *Lc 9,23*).

1436 : *Eucharistie et Pénitence*. La conversion et la pénitence quotidiennes trouvent leur source et leur nourriture dans l'Eucharistie, car en elle est rendu présent le sacrifice du Christ qui nous a réconciliés avec Dieu ; par elle sont nourris et fortifiés ceux qui vivent de la vie du Christ ; "elle est l'antidote qui nous libère de nos fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels" (Cc. Trente : *DS 1638*).

La lecture de l'Ecriture Sainte, la prière de la Liturgie des Heures et du Notre Père, tout acte sincère de culte ou de piété ravive en nous l'esprit de conversion et de pénitence et contribue au pardon de nos péchés. (Catéchisme Eglise Cath. 1434)

Les temps et les jours de pénitence au cours de l'année liturgique (le temps du carême, chaque vendredi en mémoire de la mort du Seigneur) sont des moments forts de la pratique pénitentielle de l'Eglise (cf. *SC 109-110 CIC 1249-1253 CIO 880-883*). Ces temps sont particulièrement appropriés pour les exercices spirituels, les liturgies pénitentielles, les pèlerinages en signe de pénitence, les privations volontaires comme le jeûne et l'aumône, le partage fraternel (œuvres caritatives et missionnaires).

Le *mouvement de la conversion et de la pénitence* a été merveilleusement décrit par Jésus dans la parabole dite "du fils prodigue" dont le centre est "le père miséricordieux" (*Lc 15,11-24*): la fascination d'une liberté illusoire, l'abandon de la maison paternelle; la misère extrême dans laquelle le fils se trouve après avoir dilapidé sa fortune; l'humiliation profonde de se voir obligé de paître des porcs, et pire encore, celle de désirer se nourrir des caroubes que mangeaient les cochons; la réflexion sur les biens perdus; le repentir et la décision de se déclarer coupable devant son père; le chemin du retour; l'accueil généreux par le père; la joie du père: ce sont là des traits propres au processus de conversion. La belle robe, l'anneau et le banquet de fête sont des symboles de cette vie nouvelle, pure, digne, pleine de joie qu'est la vie de l'homme qui revient à Dieu et au sein de sa famille, qui est l'Eglise. Seul le cœur du Christ qui connaît les profondeurs de l'amour de son Père, a pu nous révéler l'abîme de sa miséricorde d'une manière si pleine de simplicité et de beauté. (Catéchisme Eglise Cath. 1438)

Le droit de l'Eglise (droit canonique) :

1249 : Tous les fidèles sont tenus par la loi divine de faire pénitence chacun à sa façon ; mais pour que tous soient unis en quelque observance commune de la pénitence, sont prescrits des jours de pénitence durant lesquels les fidèles s'adonneront d'une manière spéciale à la prière et pratiqueront des œuvres de piété et de charité, se renonceront à eux-mêmes en remplissant plus fidèlement leurs obligations propres, et surtout en observant le jeûne et l'abstinence selon les canons suivants.

1250 : Les jours et temps de pénitence pour l'Eglise tout entière sont chaque vendredi de toute l'année et le temps du Carême.

1251 : L'abstinence de viande ou d'une autre nourriture, selon les dispositions de la conférence des Evêques, sera observée chaque vendredi de l'année, à moins qu'il ne tombe l'un des jours marqués comme solennité ; mais l'abstinence et le jeûne seront observés le Mercredi des Cendres et le Vendredi de la Passion et de la Mort de Notre Seigneur Jésus Christ.

1252 : Sont tenus par la loi de l'abstinence, les fidèles qui ont quatorze ans révolus ; mais sont liés par la loi du jeûne tous les fidèles majeurs jusqu'à la soixantième année commencée. Les pasteurs d'âmes et les parents veilleront cependant à ce que les jeunes dispensés de la loi du jeûne et de l'abstinence en raison de leur âge soient formés au vrai sens de la pénitence.

1253 : La conférence des évêques peut préciser davantage les modalités d'observance du jeûne et de l'abstinence¹, ainsi que les autres formes de pénitence, surtout les œuvres de charité et les exercices de piété qui peuvent tenir lieu en tout ou en partie de l'abstinence et du jeûne.

Quelques textes bibliques possibles pour une méditation sur le carême :

Mt 6,1-8 ;16-18 : En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « Ce que vous faites pour devenir des justes, évitez de l'accomplir devant les hommes pour vous faire remarquer. Sinon, il n'y a pas de récompense pour vous auprès de votre Père qui est aux cieux.

Ainsi, quand tu fais l'aumône, ne fais pas sonner la trompette devant toi, comme les hypocrites qui se donnent en spectacle dans les synagogues et dans les rues, pour obtenir la gloire qui vient des hommes. Amen, je vous le déclare : ceux-là ont reçu leur récompense.

Mais toi, quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite, afin que ton aumône reste dans le secret ; ton Père qui voit dans le secret te le rendra.

Et quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites : ils aiment à se tenir debout dans les synagogues et aux carrefours pour bien se montrer aux hommes quand ils prient. Amen, je vous le déclare : ceux-là ont reçu leur récompense. Mais toi, quand tu pries, retire-toi dans ta pièce la plus retirée, ferme la porte, et prie ton Père qui est présent dans le secret ; ton Père qui voit dans le secret te le rendra.

Et quand vous jeûnez, ne prenez pas un air abattu, comme les hypocrites : ils prennent une mine défaite pour bien montrer aux hommes qu'ils jeûnent. Amen, je vous le déclare : ceux-là ont reçu leur récompense. Mais toi, quand tu jeûnes, parfume-toi la tête et lave-toi le visage ; ainsi, ton jeûne ne sera pas connu des hommes, mais seulement de ton Père qui est présent au plus secret ; ton Père qui voit au plus secret te le rendra. »

Voir aussi Mt 4,1-11 ; Mt 16,24-27 ; Tb 12,8-9

¹ En France, la conférence des évêques ne demande explicitement l'abstinence de viande que pour les vendredis de carême.